



RONIN KARATE CLUB

Convention de décharge

Préambule

La présente convention est conclue dans le cadre de la pratique des arts martiaux enseigné par le Ronin Karate Club et pour toute la saison sportive en incluant les 3 cours d'essai.

Engagement du signataire ou de son représentant légal

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé à la pratique des arts martiaux et être couvert par une assurance personnelle "responsabilité civile" en cas d'accident lors de la pratique des arts martiaux.

Je décharge le Ronin Karate Club et chacun de ses membres de toutes responsabilités corporelles, matérielles et pécuniaires à la pratique des arts martiaux organisé par le Ronin Karate Club et tous ses lieux de pratique.

Je reconnais avoir été informé que la pratique des arts martiaux des dommages matériels et/ou corporels.

J'ai lu attentivement et je comprends qu'en apposant ma signature librement et volontairement sur le présent document, je renonce en mon propre nom, en celui de mes hérités ou tout autre ayants-droits, à poursuivre en justice le Ronin Karate Club et chacun de ses membres ainsi qu'à réclamer des réparations civiles au club susmentionné et à ses membres.

Fait à :

Le :

Signature précédé de la mention "lu et approuvé" :